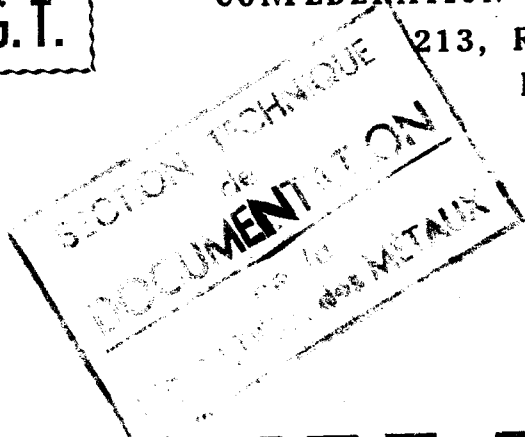


C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

F.S.M.

213, Rue Lafayette
PARIS



BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 32 — Bi-mensuel



10 MAI 1950

SOMMAIRE :

L'Appel de Stockholm	2	Résolution du Comité Confédéral National	7
Tous mobilisés pour la campagne électorale de la Sécurité Sociale	3	Communiqués du Bureau Confédéral	9
Les Journées de Printemps de la Jeunesse	4	Mouvement Ouvrier International :	
Responsabilités des Directions Fédérales et d'U. D. dans l'organisation de la Jeunesse	5	Solidarité de classe des ouvriers vietnamiens et français	11
Journée Internationale de l'Enfance	6	Préparation du 1 ^{er} Mai dans le Monde	11
		La Conférence Syndicale de l'Amérique du Sud	12

L'Appel de Stockholm

Le Bureau Confédéral a adressé à tous les responsables syndicaux une lettre dans laquelle, très pratiquement, sont précisés les moyens de participer massivement à la campagne de signature de l'appel lancé de Stockholm par le Comité permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix.

Cette lettre doit être maintenant entre les mains de tous les secrétaires de syndicats et de sections syndicales et par conséquent partout l'action doit être engagée. D'ailleurs, journellement d'excellents résultats sont connus qui prouvent d'une part que beaucoup n'avaient pas attendu la lettre du Bureau Confédéral pour entreprendre la campagne de signature et que d'autre part dans les entreprises où les travailleurs se sont mobilisés, c'est l'unanimité du personnel qui s'est prononcée pour l'interdiction de la bombe atomique.

C'est à cette *unanimité* que doivent tendre et parvenir nos efforts, dans les délais les plus rapprochés. C'est une chose possible donc à réaliser. Chaque militant doit se sentir responsable dans cette affaire et par conséquent avoir à cœur de se hisser au niveau de cette responsabilité.

A la veille du 1^{er} Mai, le Secrétariat de la F.S.M. a rappelé « qu'à l'heure présente, la tâche la plus importante pour le mouvement syndical mondial est la participation active de toutes les organisations syndicales et de chaque syndiqué en particulier, au travail des Comités de villes, de villages et d'entreprises, en faveur de la campagne pour réunir des millions de signatures afin de soutenir l'appel du Comité permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix ».

L'important, une fois la campagne lancée dans une entreprise, **c'est d'en contrôler le déroulement et les résultats.** Cela veut dire que tous les jours, nous devons faire le point de la situation. Une telle obligation n'est pas seulement valable pour les responsables des sections syndicales et des syndicats, mais encore pour les secrétaires d'Unions locales et départementales et de Fédérations.

Il n'est pas difficile de convier les travailleurs à signer l'appel de Stockholm. Jamais formule plus simple, plus nette, n'avait été proposée à leurs suffrages.

Ce qui est moins facile c'est de s'assurer que tous les salariés ont été sollicités, que tous ont eu la possibilité de s'exprimer. C'est pourquoi nous insistons sur le contrôle à tous les étages de la hiérarchie syndicale.

La lutte contre la guerre marque toute l'histoire du mouvement syndical français. Elle se confond avec l'action de la classe ouvrière pour sa libération.

Ce ne sont pas les quelques agents de la bourgeoisie du type Jouhaux ou Bouzanquet qui peuvent, si peu soit-il, faire mentir une si magnifique tradition qui, depuis 1898, s'est vérifiée dans tous les Congrès de la Confédération Générale du Travail.

La hargne et l'inquiétude manifestées par les fauteurs de guerre — des impérialistes américains à leurs valets du gouvernement Bidault — prouvent combien décisive peut être la campagne pour l'interdiction de la bombe atomique.

A la seule condition que par centaines de millions soient recueillies dans le monde les signatures des simples gens. En France, c'est par dizaines de millions que nous devons compter.

Dans ces mois anniversaires des tragiques bombardements de 1944, en ce mois de mai anniversaire de la victoire sur le fascisme, c'est en foule que se présentent les occasions de donner à la campagne pour l'appel de Stockholm, une impulsion sans cesse renouvelée.

Pour célébrer dignement la Journée Internationale de l'Enfance le 4 juin prochain, c'est-à-dire, pour marquer par des actes notre volonté de défendre la vie de nos enfants, leur éviter à tout prix les horreurs de la guerre, recueillons encore, et plus encore de signatures.

Ce dont nous devons nous convaincre, c'est que la lutte pour la paix ouvre la voie à toutes les autres conquêtes.

Ce qu'il nous faut comprendre, c'est que la campagne pour la signature de l'appel de Stockholm crée les conditions les meilleures pour une lutte plus directe et plus large contre toutes les manifestations du camp de la guerre : guerre du Viet-Nam, fabrications de guerre, débarquement d'armes américaines, etc...

Enfin, ce qui est sur, c'est que — la lettre du Bureau Confédéral le souligne — cette campagne nous permettra d'asseoir solidement dans les entreprises, les comités de paix dont la F.S.M. a eu l'initiative lors du II^e Congrès de Milan en juin 1949.

Tous mobilisés pour la campagne électorale de la Sécurité Sociale

Nous voici à un mois des élections aux Caisses de Sécurité Sociale. La presse réactionnaire de tout calibre, acharnée contre la C.G.T. et la classe ouvrière en signale toute l'importance.

Le résultat écrit le journal « Les Echos », dépassera le cadre particulier de la Sécurité Sociale, pour servir de test sur l'influence réelle des grandes organisations syndicales et il réagira sur tout le front de la situation économique et sociale de notre pays.

Déjà toutes les Unions Départementales et également les Unions Locales et dans les localités isolées, tous les syndicats, doivent avoir pris leurs dispositions pour mobiliser toutes leurs forces sur la base d'un plan de travail bien étudié.

1° En premier, il s'agit que chacun s'assure dans chaque localité que la C.G.T. est bien représentée dans la Commission Administrative locale et faire tout à cet effet, en exerçant le cas échéant la pression suffisante sur les municipalités réactionnaires peu disposées à faciliter notre besogne ;

2° Ensuite, il s'agit d'organiser partout la vérification de l'inscription de tous les assurés sociaux. Cette vérification se fait aux Mairies individuellement, mais on peut l'organiser collectivement par section syndicale ou syndicat. La date ultime de vérification est le 15 mai.

Les syndicats doivent recevoir les réclamations et intervenir tout de suite ;

3° LES LISTES DE CANDIDATURES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES PREFECTURES IMMEDIATEMENT, conformément aux instructions de la circulaire confédérale C. 26 du 27 avril 1950.

Les Unions Départementales qui ont apporté des modifications de dernière heure, doivent sans tarder les faire connaître à la COMMISSION CONFEDERALE DE SECURITE SOCIALE.

4° Les Unions Départementales doivent non seulement avoir constitué leur COMMISSION ELECTORALE DEPARTEMENTALE, mais avoir suscité et vérifié la constitution d'une COMMISSION ELECTORALE DANS CHAQUE LOCALITE.

L'organisation de la campagne

Nous rappelons que les indications suivantes sont à observer dans l'organisation de la campagne qui doit être une campagne de masse, où doit être touché le plus grand nombre possible d'assurés sociaux.

- A) Pas de réunions centrales, mais le plus possible de réunions de quartiers dans les grandes villes.
- B) Organiser des réunions autant que possible dans toutes les localités.
- C) Organiser des réunions d'entreprise, dans toutes les entreprises de plus de cent ouvriers.
- D) Utiliser toutes les réunions syndicales, quel qu'en soit l'ordre du jour, pour parler des élections à la Sécurité Sociale.

A l'heure actuelle, toutes les Unions Départementales doivent avoir reçu de la C.G.T. le matériel électoral.

Il comprend :

- 1° Un modèle d'affiche Colombier pour les Caisses Primaires ;
- 2° Un modèle d'affiche Colombier pour les Caisses d'Allocations Familiales ;
- 3° Un modèle de tract 21 x 27 pour les Caisses Primaires ;
- 4° Un modèle de tract 21 x 27 pour les Caisses d'Allocations Familiales.

Sur ces quatre documents, une place a été réservée pour les revendications locales ;

- 5° Un schéma d'intervention pour la campagne électorale ;
- 6° Quelques slogans à utiliser.

A part le schéma et les slogans, tout ce matériel est le matériel officiel, auquel s'ajoute une affiche 1/6 de colombier pour la présentation des candidats, et les bulletins de vote.

Nous rappelons que tout cela doit être imprimé chez un imprimeur agréé, dont le nom sera communiqué par la Préfecture.

Remarque importante. — Ne pas oublier de faire imprimer en caractères voyants : présentée par la C.G.T., à la fin du titre de nos listes.

Par exemple : « Liste d'Union pour l'Amélioration, etc... », présentée par la C.G.T.

En plus de ce matériel officiel, nos Unions Départementales peuvent et doivent prendre toute autre initiative d'affiches, de tracts, papillons, cartes postales, etc..., à utiliser en dehors des matériels officiels, à la CONDITION EXPRESSE, sous peine de condamnation à de graves amendes, que tout ce matériel, ne fasse aucune allusion aux élections du 8 juin 1950. Qu'il ne porte pas, par exemple : Votez pour les listes de la C.G.T. ou toute autre formule équivalente.

Les Unions Départementales auront reçu au moment où elles auront ce bulletin en main, les affiches colombier et double colombier, que la C.G.T. met à leur disposition. Elles s'en inspireront.

Elles s'inspireront également de l'initiative de la Région Parisienne, qui a édité quatre exemplaires de bandes double colombier, portant de nos revendications et précisant notre position, et se terminant par la formule suivantes :

« Soutenez la campagne de la C.G.T. »

Si aucune allusion aux élections ne peut être faite, dans le matériel distribué en dehors du matériel officiel, il n'en est pas de même des articles, titres ou sous-titres appelés à paraître DANS LA PRESSE SYNDICALE.

C'est donc dire, qu'il convient d'utiliser au maximum celle-ci, pendant toute la campagne.

PAS UNE ENTREPRISE DE PLUS DE 100 OUVRIERS sans que ne sorte UN NUMERO DU JOURNAL D'ENTREPRISE, qui ne doit pas être un numéro spécial, mais UN NUMERO ORDINAIRE, que l'on peut cependant, malgré cela, utiliser à bloc pour les élections et dans lequel on peut écrire : Votez pour la C.G.T., etc...

Tous un journal de syndicat, d'Union de syndicats qui, lui aussi, ne sorte dans le courant de mai, pour engager à fond et directement la campagne électorale.

Enfin, nous rappelons que nos Unions Départementales doivent intervenir auprès des journaux quotidiens, pour obtenir leur appui maximum en faisant des articles et en leur demandant à partir du 23 mai, d'y poursuivre une campagne dans chaque numéro, jusqu'à 8 juin.

Enfin, rappelons aux Unions Départementales, que la Commission Confédérale de Sécurité Sociale leur demande de lui envoyer sans retard, leur plan de campagne électorale.

Dates importantes à retenir

- 17 mai, dernier délai pour le dépôt des listes.
- 23 mai, date limite pour la remise à la Préfecture des bulletins de vote et des circulaires 21 x 27.
- 24 mai, Ouverture de la campagne électorale officielle, Organisez-vous pour demander vos préaux d'écoles sans retard.

Pour l'inscription des libérés de la classe 49

COMMUNIQUE DU 29 AVRIL 1950

La C.G.T. dénonce la brimade organisée par le Gouvernement à l'encontre des jeunes travailleurs du contingent de la classe 1949, qui vient d'être libéré, en ce qui concerne leur inscription sur les listes électorales pour les prochaines élections à la Sécurité Sociale.

Les inscriptions étant laissées au bon vouloir des patrons, la plupart n'ont pas fait inscrire les jeunes qui faisaient leur service — d'autres jeunes travailleurs n'étaient plus liés par un contrat de travail au 31 mars 1950 et se voient refuser leur inscription par les mairies. De ce fait, on veut les empêcher de voter le 8 juin.

La C.G.T. invite tous les responsables syndicaux dans les entreprises à exiger l'inscription de ces jeunes travailleurs sur les listes électorales par les patrons, les mairies et les préfets.

La C.G.T. appelle également les jeunes démobilisés à se présenter dans les mairies, pour exiger leur inscription individuelle jusqu'au 15 mai.

D'autre part, la C.G.T. intervient auprès du Ministre du Travail pour exiger que des mesures soient prises en vue de permettre aux jeunes du contingent de voter avec tous les travailleurs.

Les Journées de Printemps de la Jeunesse

Dans la grande bataille pour les 3.000 francs, des sections de jeunes syndiqués se sont créées, le recrutement s'est intensifié. C'est après cette période d'activité particulièrement favorable que, pour la quatrième fois, les Journées de Printemps de la Jeunesse se préparent.

Cette année, comme l'an passé, ces journées traditionnelles se dérouleront dans la lutte chaque jour plus vigoureuse pour la Paix et pour les revendications, dans l'organisation de nombreuses sections de jeunes venant renforcer les syndicats.

Leur préparation est l'affaire du mouvement syndical tout entier, des directions syndicales à tous les échelons qui doivent diriger le travail parmi les jeunes au même titre que l'ensemble du travail syndical.

Déjà, de nombreuses commissions départementales de la jeunesse ont établi un plan de travail pour la préparation de ces journées. Leurs propositions ont été étudiées, discutées, par les directions d'U.D. et le plan de travail définitivement arrêté.

Là où n'existe pas encore une commission départementale de la jeunesse, nous vous demandons de la constituer sans attendre. Elle sera dirigée par un responsable de l'Union Départementale qui fera démarrer le travail parmi les jeunes.

Des dates sont déjà fixées : pour l'U.D. des Bouches-du-Rhône, les 27 et 28 mai à Arles, pour celle du Rhône, les 3 et 4 juin à Lyon, pour la Région Parisienne, le 6 mai, une réunion des jeunes travailleuses le 16 mai, la Conférence régionale et le 18 juin à Buffalo, le grand rassemblement de la jeunesse parisienne.

QUE SERONT CES JOURNEES ?

Après une année de travail, se tenant en pleine bataille pour la Paix, l'interdiction de la bombe atomique et pour les 3.000 francs, les Journées de Printemps permettront de faire le point, de tracer les perspectives, de développer encore l'action par une conférence départementale et un grand rassemblement de la jeunesse qui travaille et lutte mais sait aussi rire et chanter.

CONFERENCES DEPARTEMENTALES

Elles seront des conférences de travail réunissant les meilleurs parmi les jeunes, élus sur la base des entreprises et accompagnés des dirigeants syndicaux responsables de la direction, du développement et de la continuité du travail parmi les jeunes. Chacun apportera le bilan des succès et des insuffisances, en fera l'examen, afin que soient tirées les leçons des expériences analysées pour avancer dans l'organisation des jeunes travailleurs, dans l'Union et dans l'action.

Elles permettront de vérifier l'application des directives adoptées à la conférence nationale de la jeunesse des 19 et 20 novembre 1949 (Bulletin Confédéral de la Jeunesse, nov., déc.).

La Commission départementale sera élue, désignera son bureau et le nouveau secrétaire départemental.

RASSEMBLEMENTS

La Conférence départementale des militants de la Jeunesse auxquels viendront s'ajouter des dirigeants de syndicats, sera complétée par un grand rassemblement de toute la Jeunesse du département.

Ces rassemblements grouperont, dans l'union la plus large, les jeunes des usines, des chantiers, des bureaux, des champs, ceux de la C.G.T., de la C.F.T.C., de F.O., ceux de la J.O.C. et de l'U.J.R.F.

Sections, groupes de jeunes syndiqués des entreprises, des syndicats, des plus petites localités, filles et garçons, apprentis à l'usine, à l'école, au Centre de F.P.A. seront rassemblés avec leurs mots d'ordre et leurs drapeaux.

Selon les possibilités de chaque Union Départementale, ces rassemblements pourront comprendre un défilé, un spectacle sportif et artistique.

PREPARATION

Ce n'est que sur la base des entreprises et dans l'action que la préparation pourra être positive.

Nous vous demandons donc de prévoir des assemblées de jeunes dans les entreprises, ou pour les petites entreprises sur la base du syndicat, auxquelles participeront, non seulement les responsables à la jeunesse, mais aussi, et c'est le point important, les dirigeants des syndicats, des U.L. et des U.D.

L'exemple de la R.P. est à signaler. Deux initiatives permettront à la fois de redresser une faiblesse constatée à la conférence nationale et d'assurer un contrôle précis du travail :

- 1° Dans le cadre de la conférence départementale est prévue une réunion de jeunes travailleuses qui, précédant de huit jours la conférence, assurera une étude plus approfondie de leurs revendications et leur plus large représentation.
- 2° Quatre fanions sont mis en compétition, un pour la meilleure section de jeunes syndiqués, un pour le syndicat ayant le mieux réalisé dans le travail parmi les jeunes, un troisième pour les Centres Inter et le quatrième pour les U.L. de Seine-et-Oise.

Les éléments d'appréciation étant :

- les réalisations dans la lutte pour la Paix et les revendications : en premier la campagne pour le vote contre la bombe atomique.
- le recrutement, la création de sections de jeunes,
- la diffusion de la double page du Peuple : « Les Jeunes ».

JOURNEE DE L'ENFANCE

Ces tâches ne doivent pas nous empêcher de mobiliser la jeunesse pour le 4 juin, Journée Internationale de l'Enfance.

Déjà des Unions départementales, telles le Rhône et la Seine-Inférieure, ont groupé dans une même manifestation, Journée de Printemps et Journée de l'Enfance.

Informez-nous sans retard de vos projets. Communiquez-nous les dates et le programme de vos journées.

La responsabilité des Directions Fédérales et d'Unions Départementales

dans l'organisation DE LA JEUNESSE

Nous ne cesserons de répéter que la conquête et l'organisation des jeunes dans les syndicats ne sauraient être l'œuvre de quelques militants sous prétexte qu'ils sont jeunes.

La classe ouvrière n'est pas un bloc monolithique, elle est composée des diverses catégories de travailleurs ayant leurs particularités : situation particulière, réactions particulières, revendications particulières.

Organiser les travailleurs d'une entreprise signifie être proche de chacun, donc, connaître ses revendications et ses désirs ; il faut donc être près de chaque catégorie de travailleurs et plus spécialement des plus exploités parmi lesquels on compte les jeunes et aussi les apprentis.

Il est encore des secrétaires de syndicats qui prétendent qu'ils n'ont trouvé personne pour s'occuper des jeunes et justifient ainsi leur absence de travail parmi eux. Le même raisonnement est tenu pour les femmes, pour les immigrés et les nord-africains. On se demande, dans ces conditions, si ces camarades se considèrent, seulement, comme les dirigeants des hommes adultes français.

En réalité, ces militants tiennent un langage qui s'adresse à tout le monde sans se soucier d'être compris de chacun. Ils ignorent les salaires et les soucis des jeunes et sans doute de bien d'autres encore.

Chacun, aujourd'hui, reconnaît non seulement la combativité de la jeunesse, mais le rôle souvent important qu'elle peut jouer dans une entreprise lorsqu'elle est organisée.

Cette constatation devrait suffire pour inciter chacun au travail.

Cependant, il est encore des militants qui constatent ce fait avec étonnement, mais n'en analysent pas les causes. Il arrive même, que certains constatent que les jeunes sont là pour la lutte et ne sont pas là pour les réunions et tirent seulement des conclusions du second phénomène. Ces conclusions sont souvent fausses. On déclare que les jeunes ne s'intéressent à rien. C'est là une manifestation du mépris des masses qui ne peut faire avancer notre travail et éloigne toute l'organisation des soucis qui sont ceux de la jeunesse.

En réalité, malgré le caractère enjoué qui leur est propre, les jeunes ont de graves soucis qu'ils n'expriment pas toujours de façon exacte, mais qu'ils aimeraient entendre exprimer par leurs militants desquels ils se sentent abandonnés. C'est là la raison essentielle de leur absence aux réunions.

Mais, par contre, comme ils veulent que cela change, ils se jettent dans la bataille dès que l'occasion se présente avec des espoirs énormes dans les possibilités de changement. Car l'enthousiasme est le propre de la jeunesse.

Il n'est pas douteux que la connaissance de leurs aspirations, le souci de les toucher par des raisonnements qui les frappent pour les entraîner vers de grandes choses (car la jeunesse a besoin d'idéal) nécessitent une étude et bien de la réflexion. Des militants reculent devant cette difficulté. Ils oublient que pour les aider à étudier ces problèmes, ils ont les Commissions de la jeunesse.

La constitution d'une Commission de jeunes faci-

literait grandement cette recherche, et, nul ne peut prétendre impossible de trouver quelques jeunes militants et de leur réserver un moment par semaine pour les guider dans leur travail. Nul ne peut prétendre qu'il est impossible de discuter de ces problèmes au bureau du syndicat.

On constate au contraire encore, quoiqu'en sérieuse régression, un courant d'hostilité de certains vieux militants à l'égard des jeunes. Des militants très responsables l'ont constaté sans cependant lutter contre cet état de chose avec le souci de le vaincre.

Le problème des cadres est essentiel pour les sections de jeunes et celles-ci doivent en fournir en abondance au mouvement syndical. Déjà on retrouve à des nombreux postes responsables d'anciens militants des sections de jeunes. C'est très réjouissant. Seulement, trop souvent, un dirigeant de sections de jeunes est placé à une responsabilité plus élevée, sans que lui ni personne ne se soucie de sa succession et quelque temps après tout est à recommencer.

C'est ainsi que dans ces conditions, un secrétaire d'une nouvelle section de jeunes d'un syndicat parisien, ignorait même qu'il y a une année seulement, une bonne section de jeunes avait vécu dans son syndicat.

Pratiquer ainsi, c'est non seulement, abandonner la jeunesse, mais tarir la source essentielle de militants.

La raison principale de ces difficultés réside dans l'absence de direction des sections de jeunes par les sections syndicales et les syndicats. Les sections de jeunes sont en règle générale dirigées par les Commissions départementales et elles-mêmes, souvent en marge de l'U.D., sont uniquement dirigées par le bureau national des jeunes syndiqués. Cette pratique exclut naturellement tout caractère corporatif, mais encore sépare les sections de jeunes du syndicat dont elles sont pourtant partie intégrante.

Ceci provient de ce que les directions d'Unions Départementales lorsqu'elles se préoccupent de la jeunesse le font surtout avec leur Commission départementale, mais n'en discutent pas avec les directions syndicales.

En ce qui concerne les fédérations, le mal est encore plus sensible. Si un effort est fait dans le journal de certaines pour s'adresser aux jeunes, rares sont les fédérations qui envoient des directives sur ce problème à leurs syndicats et plus rares encore celles qui en discutent avec eux. Peu de fédérations ont discuté en bureau du problème de la jeunesse et lorsqu'il y a un responsable, non seulement il s'en occupe seul, mais encore, on le charge de multiples autres tâches.

La préparation des Journées de Printemps qui est une période d'activité intense parmi la jeunesse peut et doit permettre d'améliorer ce travail tant pour les fédérations que pour les Unions Départementales, Unions Locales, les syndicats et sections syndicales.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE

Comment est née cette journée ?

C'est au Conseil de la F.D.I.F., qui s'est tenu au mois de novembre, à Moscou, que l'idée d'une telle journée fut lancée. Immédiatement les grandes organisations internationales, F.S.M., F.M.J.D., etc..., décidèrent de s'y associer et la journée fut fixée au 1^{er} juin.

En France, les organisations nationales qui constituent le Comité d'Initiative ont décidé de la célébrer le 4 juin.

Un appel national a été lancé à tous les pères et mères de famille, à tous les éducateurs, à toutes les personnalités ou organisations s'intéressant à l'enfance afin qu'ils s'unissent pour défendre à l'occasion de cette journée le droit des enfants à la vie, à la santé, à l'instruction.

Préparation dans l'action.

A l'entreprise.

Il est clair que nous ne pouvons prétendre défendre le droit à la vie pour les enfants, sans lutter d'abord de toutes nos forces contre le terrible danger qui les menace : la bombe atomique.

C'est pourquoi la Journée de l'Enfance doit être préparée par une participation accrue de la grande campagne de signatures pour l'appel de Stockholm. Notre objectif : pouvoir dire le 4 juin prochain : nous avons obtenu la signature de l'unanimité des travailleurs de l'entreprise. (Voir dans ce même bulletin et dans la lettre spéciale envoyée aux syndicats, comment organiser cette campagne.)

En la mettant au premier plan, nous n'oublierons pas, toutefois, de lutter en même temps pour exiger la satisfaction de nos revendications ; en particulier l'augmentation des salaires et l'amélioration de la Sécurité Sociale, en profitant de la campagne électorale.

Nous conseillons d'organiser des assemblées de tous les travailleurs pour expliquer les buts de la Journée de l'Enfance et pour examiner comment en assurer le succès.

Dans la localité.

Dans les localités doivent se constituer des Comités de Défense de l'Enfance qui grouperont toutes les organisations amies de l'enfance ainsi que les personnalités locales. Le but de ces Comités est, en premier lieu, de suivre et impulser les signatures de l'appel de Stockholm ; d'établir le cahier de revendications (logements, écoles, cantines, crèches, colo-

nie), en demandant que les crédits soient prélevés sur le monstrueux budget de guerre et qu'on arrête la guerre criminelle du Viet-Nam. Il sera aussi d'organiser les grands rassemblements du 4 juin.

Rassemblement du 4 juin.

Le 4 juin, c'est aussi le jour choisi par le Gouvernement pour « fêter les mères ».

Mais nous saurons montrer aux mamans qu'un Gouvernement, responsable de la misère, un Gouvernement qui fait tuer de jeunes Français au Viet-Nam, engloutit des milliards pour préparer la guerre, un Gouvernement qui fait matraquer les mamans et tirer sur les travailleurs qui défendent leur pain, ne peut prétendre honorer les mamans. Pas plus que les patrons qui réduisent à la famine les foyers des travailleurs.

C'est à nous qu'il revient de mettre à l'honneur les mères de famille. Et le 4 juin, nous organiserons avec elles de grands rassemblements, de grandes fêtes de l'enfance. Dans ces fêtes, n'oublions pas de prendre la parole et d'appeler les mamans à lutter avec nous pour la défense de leurs enfants. Le cahier de revendications sera présenté avant d'être remis en délégation aux pouvoirs publics et tous les bulletins déjà signés contre la bombe atomique seront remis solennellement aux Conseils Communaux.

Propagande.

Afin d'assurer un succès éclatant à cette journée, nous devons commencer dès maintenant à la populariser : pour cela, utiliser la presse syndicale et locale, des tracts, etc...

La C.G.T. a fait éditer quatre séries de papillons que vous allez recevoir dans quelques jours. Egalement, vous recevrez par l'intermédiaire de vos Fédérations des insignes de la Journée dont la vente vous permettra de couvrir les frais de la campagne ainsi que votre participation aux dépenses engagées pour les rassemblements du 4 juin. Le Comité d'initiative national envisage également d'éditer des dépliants illustrés.

Nous vous demandons, de votre côté, de diffuser avec soin ce matériel et d'examiner les initiatives que vous pouvez prendre dans l'entreprise, le syndicat, le département, etc...

Et naturellement, comme dans toute l'action que nous menons, n'oublions pas d'amener de nouveaux adhérents à l'organisation syndicale en organisant le recrutement.

Résolution du Comité Confédéral National

Le Comité Confédéral National s'est livré à un examen approfondi de l'action de la classe ouvrière pour ses intérêts économiques et sociaux.

Plus d'un million de travailleurs de toutes industries ont déjà lutté par la grève pour l'obtention de l'indemnité provisionnelle de 3.000 francs par mois et pour tous.

Les résultats acquis dans la lutte pour les 3.000 fr.

En dépit des efforts conjugués du patronat et du gouvernement, les grèves ont abouti. Le bloc patronal a été ébranlé par la combativité et la volonté d'unité des travailleurs. Les mots d'ordre de résistance du C.N.P.F. ont été mis en échec sur une large échelle, malgré l'appui sans réserve que lui a apporté le gouvernement.

Cependant, les entreprises qui constituent la base essentielle du patronat de combat, lequel en fait a reconstitué l'ancien Comité des Forges, ainsi que les entreprises nationalisées, sous la direction de l'Etat réactionnaire, ont résisté jusqu'à présent aux revendications ouvrières.

Les travailleurs qui ont dû reprendre le travail sans avoir obtenu satisfaction l'ont fait avec la volonté de renforcer leur unité et de rassembler leurs forces en vue de briser l'arrogance et la puissance des magnats de l'industrie et de la finance qui dominent l'Etat.

Les progrès de l'unité ouvrière

La caractéristique essentielle des dernières luttes, c'est le renforcement de l'unité ouvrière dans les entreprises, qui s'est traduite dans tous les cas par l'unité d'action entre les travailleurs de toute appartenance syndicale et de toutes opinions politiques ou religieuses avec une participation particulièrement ferme des travailleurs immigrés et Nord-Africains. Cette unité dans les Entreprises a de plus déterminé souvent l'unité d'action entre organisations syndicales différentes à l'échelle de l'entreprise, de la localité et parfois même de l'industrie. Ce renforcement de l'unité, cette volonté d'unité constituent la plus grande force de la classe ouvrière.

Les manœuvres de division et de trahison des dirigeants nationaux chrétiens et F.O. n'ont pu empêcher leurs adhérents de réaliser l'unité. Elles ont été déjouées partout où nos militants ont mis au premier plan l'unité à l'entreprise entre les travailleurs. Mais elles ont pu briser quelques grèves où l'unité, purement formelle, était limitée aux directions d'organisations.

La dénonciation des manœuvres des diviseurs et le renforcement de l'unité dans les entreprises entre les travailleurs eux-mêmes conditionnent les succès ultérieurs des luttes revendicatives.

La politique anti-ouvrière du Gouvernement

Les dernières luttes revendicatives ont vu s'affirmer et s'accroître la politique anti-ouvrière et réactionnaire du gouvernement. Cette politique s'est exprimée notamment par des interventions contraires au principe, contraires à la loi de libération des salaires, par la mobilisation des forces gouvernementales de propagande et de répression contre les travailleurs en grève pour leurs légitimes revendications, par une nouvelle loi scélérate portant atteinte aux libertés syndicales, par les réquisitions illégales auxquelles ont courageusement résisté les travailleurs du Gaz et de l'Electricité, par une tendance accrue à la fascisation de l'Etat.

En présence de ces développements de la politique du gouvernement, la classe ouvrière a pris davantage conscience de la nature et du rôle de l'Etat capitaliste et s'est davantage encore convaincue de la nécessité

de lutter avec l'ensemble des républicains sincères pour l'avènement d'un gouvernement vraiment démocratique opposé au patronat de combat et favorable aux revendications économiques et sociales des travailleurs.

Les progrès de la solidarité

Les dernières luttes revendicatives ont été enfin marquées par d'importants progrès de la solidarité dans de larges couches de la population laborieuse : ingénieurs et cadres, professions libérales, classes moyennes, paysans, travailleurs. L'aide financière et matérielle aux travailleurs en grève a été importante. Sous la pression des travailleurs unis et de l'opinion honnête, la légitimité des revendications a été largement reconnue par la presse et par le clergé.

Simultanément s'affirme et s'étend l'opposition aux développements de la politique Marshallienne, notamment : l'insuffisance des salaires, l'extension du chômage et de la mévente, les crises agricoles, les difficultés du commerce honnête et des petites entreprises, les concurrence allemande et italienne aiguës par la libération des échanges, la crise menaçante des finances publiques sous le poids écrasant des dépenses militaires, le sabotage de l'enseignement public, de la reconstruction, de l'équipement national et d'industries entières, telle celle de l'aviation, la situation sans issue pour la France au Viet-Nam et la menace d'une troisième guerre mondiale.

Ainsi se vérifient et se justifient aux yeux de tout le pays honnête les raisons de l'opposition signifiée dès 1947 par le Comité Confédéral National de la C.G.T. à la politique du Plan Marshall et du Pacte Atlantique.

Ainsi se développent, au lendemain des dernières luttes revendicatives, les conditions de luttes plus étendues pour de plus larges succès.

Le programme revendicatif de la C.G.T.

Compte tenu des résultats acquis et des conditions actuelles de la lutte revendicative, le C.C.N. rappelle et précise les revendications économiques et sociales des travailleurs :

1° Le C.C.N. appelle à poursuivre la lutte pour les 3.000 francs.

Il dénonce vigoureusement les manœuvres sordides du Gouvernement, du patronat et des dirigeants F.O., Chrétiens et Cadres, et leurs discussions secrètes.

Il condamne toute tentative d'imposer à la classe ouvrière des mesures contraires à ses intérêts telles que : la prime à la productivité, la participation aux bénéfices, le salaire proportionnel, l'association Capital-Travail, formules de mystification qui tendent en fait à la surexploitation des travailleurs.

2° Le C.C.N. exige l'application de la loi sur les Conventions Collectives et la réunion de la Commission Supérieure des Conventions Collectives, en vue de la fixation du minimum vital.

Il réaffirme à ce sujet la revendication d'une revalorisation générale des salaires et des appointements, dont l'échelle hiérarchique doit être calculée sur un salaire minimum au coefficient 100 qui ne saurait être inférieur à 2.000 francs par mois pour 173 heures de travail, soit 115 francs de l'heure, sans abattement de zone.

Le C.C.N. pose en outre les revendications suivantes :

3° Indemnité de départ en vacances de 6.000 francs minimum, à régler sur la paye précédant le départ en congé.

4° Aucune intensification des cadences de travail et suppression des systèmes de salaires ou bonis dégressifs.

5° Retour effectif à la semaine de 40 heures avec le même salaire que pour 48 heures.

6° Application intégrale du statut des fonctionnaires, comportant la fixation du minimum vital et la revalorisation des traitements. Aucun licenciement de personnel dans les administrations et les services publics.

7° Péréquation des retraites et augmentation des pensions.

8° Fixation de l'âge de la retraite à 60 ans en règle générale et à 55 ans pour les professions pénibles et insalubres, sans préjudice des avantages découlant des régimes particuliers.

9° Suppression des abattements d'âge pour les jeunes.

10° Indemnité de chômage portée à 250 francs par jour et à 100 francs par personne à charge, accordée à tous les chômeurs sans exception.

11° Ouverture de travaux d'intérêt général conformément au programme confédéral de redressement économique et social.

12° Respect des libertés et du droit de grève inscrit dans la Constitution et précisé par la loi du 11 février 1950. Réintégration des licenciés pour activité syndicale ou faits de grève.

13° Libération immédiate et amnistie, avec maintien des droits civiques, de tous les emprisonnés ou poursuivis en raison de leur action pour les revendications ou pour la Paix.

Enfin, revendications relatives à la Sécurité Sociale et aux allocations familiales :

— gratuité complète des soins médicaux et frais pharmaceutiques sans participation ni avance ;

— augmentation des prestations journalières et mensuelles (maladie, accidents du travail, invalidités) :

Pour les vieux :

— octroi de la pension à taux plein à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes ;

— allocation aux vieux portée à 60.000 francs sans abattement de zone ;

Pour les allocations familiales :

— octroi d'un mois supplémentaire d'allocations familiales en attendant la révision des taux ;

— augmentation des prestations familiales, en portant à 15.000 francs dans l'immédiat, le taux servant de base à leur calcul ;

— suppression des zones d'allocations familiales ;

— attribution des allocations familiales à partir du premier enfant ;

— élimination des patrons des conseils d'administration de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales.

Le C.C.N. appelle toutes les organisations confédérées à se mobiliser pour assurer le succès de ces revendications au travers des élections prochaines des administrateurs de Caisses.

La lutte contre la guerre

Le C.C.N. affirme à nouveau en accord avec des masses de plus en plus larges de travailleurs que leur situation est actuellement dominée par le développement de la politique marshallienne et de préparation à la guerre et que le succès des revendications les plus légitimes est étroitement lié à la défense de la Paix.

Le Comité Confédéral National appelle l'attention de tous les travailleurs sur la gravité de la menace de guerre. Il adresse ses plus chaleureuses félicitations, et l'assurance de son appui fraternel à tous les travailleurs et particulièrement aux dockers qui luttent directement contre la fabrication, la manutention et le transport du matériel de guerre.

Il donne en exemple les travailleurs — tels ceux de la Manufacture d'Armes de Tulle et les organisations telle que l'U.D. du Var — qui se sont engagés dans la voie d'une action sérieuse contre les fabrications de guerre et pour des fabrications de paix inspirées du programme économique confédéral.

Au moment où le gouvernement entreprend de faire débarquer dans nos ports le matériel de guerre améri-

cain, le C.C.N. rappelle aux travailleurs les hautes traditions de lutte contre la guerre qui furent et qui demeurent celles du mouvement ouvrier français. Il rappelle l'action des dockers et des cheminots refusant, au lendemain de la première guerre mondiale, de charger et de transporter du matériel de guerre à destination des bases d'agression contre la jeune République Soviétique.

Il fait appel à la conscience de tous les travailleurs pour que soient maintenues ces nobles traditions.

Il invite à l'intensification de l'action contre la guerre et à la solidarité vis-à-vis de ceux qui sont à la pointe du combat.

Il invite aussi les organisations syndicales à renforcer la liaison avec les soldats et à leur assurer une solidarité effective par le Sou du Soldat.

Le C.C.N. attire l'attention sur le caractère impérialiste et de préparation à une troisième guerre mondiale que prend de plus en plus la guerre colonialiste du Viet-Nam. Dans ces conditions, les travailleurs doivent s'unir et agir avec le maximum d'énergie pour imposer la cessation des hostilités et le retrait du corps expéditionnaire.

Plus généralement, le C.C.N. proclame la solidarité des travailleurs confédérés avec les peuples coloniaux en lutte pour leur indépendance nationale et par conséquent pour la Paix.

Le C.C.N. appelle à la constitution et à l'élargissement des Comités de Défense de la Paix dans les entreprises, en liaison avec les conseils communaux des Combattants de la Paix et de la Liberté, ainsi qu'au renforcement de ces conseils par une participation accrue des responsables syndicaux.

De Stockholm, le Comité permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix vient, dans un appel émouvant, d'inviter tous les peuples à exiger par des listes de pétition :

— l'interdiction absolue de la bombe atomique, arme d'extermination massive des populations ;

— l'établissement d'un rigoureux contrôle international pour assurer l'application de cette interdiction ;

— la mise hors la loi comme criminel de guerre du Gouvernement qui, le premier, utiliserait cette arme d'épouvante.

Le C.C.N. demande à toutes les organisations confédérées, à tous leurs militants responsables de se mobiliser pour assurer une réponse de masse à cet appel et pour infliger ainsi un coup d'arrêt décisif aux fauteurs de guerre.

En conclusion, le C.C.N. appelle toutes les organisations confédérées, mieux trempées par les dernières luttes revendicatives, à renforcer partout l'organisation, l'unité d'action et l'action :

— pour une adhésion de masse à l'appel de Stockholm ;

— pour une lutte intensifiée contre les préparatifs de guerre et contre la sale guerre du Viet-Nam ;

— pour une défense efficace des libertés ouvrières et démocratiques ;

— pour des élections victorieuses à la Sécurité Sociale et aux allocations familiales ;

— pour une pleine satisfaction des légitimes revendications économiques et sociales des travailleurs ;

— pour mettre fin à la politique marshallienne de misère et de guerre et restaurer l'indépendance nationale du Pays ;

— pour donner enfin à la France un Gouvernement véritablement démocratique et national, et aux travailleurs le bien-être et la liberté.

Enregistrant avec satisfaction les progrès du recrutement, le C.C.N. appelle tous les travailleurs à rejoindre en masse les rangs de la seule Confédération indépendante et libre.

Là, et là seulement, est le chemin de l'unité ouvrière, le chemin de l'unité syndicale, et en même temps que celui des plus larges succès des travailleurs, de la Liberté et de la Paix.

14 avril 1950.

Communiqués du Bureau Confédéral

17 AVRIL

Le Bureau de la C.G.T. dénonce l'exceptionnelle malhonnêteté des déclarations de M. Georges Bidault qui, dans son discours de Lyon, confond volontairement les cellules d'entreprises du Parti Communiste Français et les sections syndicales.

Le Président du Conseil tente ainsi de justifier les mesures d'exception de son gouvernement qui prive la C.G.T. d'une partie de sa représentation dans les organismes économiques et sociaux et qui prétend régler les problèmes sociaux dans des conversations secrètes avec des organisations syndicales d'où la C.G.T. serait exclue.

Ces procédés dégradants, où le mensonge et l'hypocrisie se disputent la palme, témoignent de l'abaissement moral où tombent des institutions et des gouvernants qui s'obstinent à gouverner contre le peuple.

En procédant ainsi, M. Bidault a consacré l'erreur volontaire et les insinuations hypocrites comme mé-

thodes de gouvernement ; le Bureau de la C.G.T. qu'il a voulu viser fait juges les honnêtes gens de ces agissements que n'hésite pas à employer le Président du Conseil.

Le Bureau de la C.G.T. a enregistré avec satisfaction la condamnation portée par le Comité National des Syndicats Chrétiens contre les tentatives gouvernementales d'exclure la C.G.T. des discussions sur les salaires et autres problèmes intéressant la classe ouvrière.

Cette condamnation des procédés actuels du gouvernement de M. Bidault, témoigne de la solidité du courant d'unité dans les entreprises entre travailleurs de toutes tendances.

Elle est un nouvel échec aux manœuvres de division orchestrée par le patronat, le gouvernement et les traîtres qui soutiennent servilement leur politique.

Le Bureau de la C. G. T. en appelle au Conseil d'Etat d'un Décret Gouvernemental

Le 3 mars dernier, paraissait à l'Officiel un décret relatif à la composition de la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Ce décret attribuait 7 sièges à la C.G.T. sur 15 représentants des travailleurs.

Le 10 mars, le Bureau de la C.G.T. adressait une protestation au Ministère du Travail et réclamait une représentation de la C.G.T. plus conforme à ses droits et à sa représentativité.

Or, un nouveau décret en date du 15 avril modifie celui du 3 mars et enlève un siège à la C.G.T. pour le remettre à F.O.

Le Bureau Confédéral rappelle que de telles manipulations font suite à un chantage des dirigeants F.O. qui ont ainsi retardé la convocation de la Commission et lésé gravement les intérêts des travailleurs.

Le Bureau de la C.G.T. ne saurait accepter de telles méthodes qui sont le fait du prince et non l'application des lois votées par le Parlement.

La loi sur les Conventions Collectives dit que la

représentativité des organisations est déterminée par :

- LES EFFECTIFS,
- L'indépendance,
- Les cotisations,
- L'expérience et l'ancienneté du syndicat,
- L'attitude patriotique pendant l'occupation.

Devant la répétition des actes arbitraires du Gouvernement, le Bureau de la C.G.T. a décidé d'en appeler au Conseil d'Etat du décret du 15 avril.

Il demandera que la représentation des Centrales Syndicales tienne compte des effectifs de chacune d'elles et que pour leur appréciation et ne s'en tienne pas aux affirmations fantaisistes des ennemis de la C.G.T.

En attendant, et pour fixer au plus tôt le salaire minimum vital qui devra servir de base au salaire de garantie, le Bureau de la C.G.T. exige que le gouvernement applique enfin la loi et qu'il convoque d'urgence la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

19 AVRIL

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 19 avril.

Il félicite les travailleurs des usines Bergougnan pour le succès qu'ils viennent de remporter après plus de six semaines de grève.

Il adresse également ses félicitations aux travailleurs des usines Michelin qui tiennent tête depuis plus de six semaines à l'un des patrons de combat les plus réactionnaires et l'ont amené à engager des discussions auxquelles il se refusait jusqu'alors.

Après 40 jours d'une lutte ardente les dockers de Marseille ont obtenu de solides résultats pour l'augmentation des salaires.

Le Bureau Confédéral est persuadé qu'en poursuivant l'action sur le lieu du travail, les dockers de Marseille obtiendront le retrait de toutes les sanctions que prétendent imposer préfet et gouvernement. Ils défendront avec succès tous leurs camarades menacés pour leur lutte courageuse contre la guerre au Viet-Nam.

Le Bureau Confédéral témoigne toute son admira-

tion aux métallurgistes de Saint-Nazaire qui, rentrés après plus de cinq semaines de lutte, ont repris immédiatement le combat à l'intérieur des entreprises.

Il invite tous les militants des syndicats à suivre attentivement l'action des métallurgistes nazairiens et à tirer les leçons de l'exemple magnifique qu'ils donnent.

Toutes ces luttes ont pu être menées avec la vigueur et la fermeté indispensables, en raison de l'unité d'action inébranlable qui n'a cessé d'exister entre les travailleurs des entreprises intéressées et de la vigilance qui leur a permis de déjouer et de briser toute manœuvre ou tentative de division.

Le Bureau Confédéral félicite chaleureusement les dockers de Rouen et de Philippeville, ainsi que les cheminots de cette dernière ville pour leur succès complet dans le refus de décharger trois navires important du matériel de guerre et de transporter ce matériel.

Le Bureau Confédéral invite toutes les organisations et militants de la C.G.T. à appliquer sans retard les décisions du C.C.N. pour la campagne contre la bombe atomique.

*

Le Bureau Confédéral dénonce une fois de plus la volonté du gouvernement de retarder la réunion de la Commission Supérieure des Conventions Collectives qui doit déterminer le minimum vital qui servira de base pour la fixation du salaire minimum de garantié pour les plus bas salaires.

Il exige que le gouvernement respecte la loi et convoque cette Commission sans retard.

*

Le Bureau Confédéral s'élève contre la volonté du gouvernement de priver la jeunesse de 37 0/0 des cré-

26 AVRIL

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 26 avril.

Il a fait le point de la campagne contre la bombe atomique dans les entreprises. Il insiste à nouveau sur la nécessité de redoubler d'efforts et de multiplier les initiatives.

Il attire l'attention des syndicats et sections syndicales sur la lettre du Bureau Confédéral qui leur est adressée à ce sujet et leur demande d'en étudier et appliquer les conseils et directives.

Le Bureau Confédéral qui a décidé d'associer la C.G.T. à la campagne organisée en vue de la Journée Internationale de l'Enfance du 4 juin, appelle toutes les organisations confédérées à y apporter leur plus entier concours.

Cette manifestation rassemblera dans une complète union tous les pères et mères de famille, soucieux de défendre la vie de leurs enfants contre la guerre et la menace atomique et de leur assurer des conditions meilleures de vie, de santé et d'instruction.

*

Le Bureau Confédéral a fixé les directives à donner à ses représentants à la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Ils devront combattre toute tentative de faire traîner les décisions en longueur, de rattacher le problème du minimum vital à des considérations de productivité ou à des appréciations soi-disant théoriques sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers qui s'inspirent du bluff fasciste ou de la Charte du Travail de Péain.

Ils présenteront des propositions claires de fixation d'un salaire minimum vital, devant servir à la détermination du salaire minimum de base garanti, en utilisant les données déjà rassemblées et notamment par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Le Bureau Confédéral porte à la connaissance de tou-

3 MAI

Le Bureau Confédéral réuni le 3 mai 1950, enregistre avec satisfaction les importantes manifestations du 1^{er} Mai qui, d'un bout à l'autre du pays, ont rassemblé dans l'union des centaines de milliers de travailleurs.

La classe ouvrière française a su exprimer avec force au cours de ces manifestations, sa volonté de défendre la Paix menacée, les libertés démocratiques bafouées et les revendications insatisfaites.

En mettant au premier plan de leurs préoccupations la campagne pour la signature de l'appel de Stockholm, les travailleurs ont montré combien évidente est pour eux la gravité de la situation.

Le Bureau Confédéral appelle toutes les organisations syndicales à déployer des efforts toujours plus grands pour recueillir, en vue de l'interdiction de la bombe atomique, des millions et des millions de signa-

tures dans toutes les entreprises du pays.

*

tes les organisations confédérées que les employés de banque viennent d'obtenir le paiement d'une indemnité de vacances de 8.000 francs minimum et de 2.000 fr. par enfant à charge.

Les syndicats et sections syndicales utiliseront ce précédent dans leur action auprès des directions d'entreprises pour exiger l'indemnité de vacances pour tous.

Le Bureau Confédéral élève une vigoureuse protestation contre les dispositions gouvernementales pour la réduction des dépenses sociales et de reconstruction et notamment contre la menace de licenciement dans le corps enseignant et autres catégories de fonctionnaires.

Ainsi se vérifie une fois de plus la nocivité du Plan Marshall qui conduit notre pays à la décadence économique, à la crise financière, à la réduction constante des œuvres de vie et d'éducation pour satisfaire aux exigences des fauteurs de guerre américains.

Le Bureau Confédéral adresse ses plus chaleureux remerciements aux syndicats et aux travailleurs de Pologne qui ont collecté et adressé à la C.G.T. une somme de 10 millions pour soutenir les travailleurs français dans leur grève pour les 3.000 francs.

Cette somme a été répartie en temps voulu entre les centres grévistes les plus touchés.

Le Bureau Confédéral décide un nouveau secours de solidarité d'un million pour les grévistes des usines Michelin.

Le Bureau Confédéral renouvelle son appel à tous les travailleurs de participer en masse et unis aux grandes manifestations du 1^{er} Mai.

Informé qu'une proposition de loi a été déposée au Conseil de la République dans le but de détourner de sa destination une partie des cotisations de la Sécurité Sociale, le Bureau Confédéral réaffirme une nouvelle fois son opposition à toute mesure de ce genre.

Soucieuse avant tout de défendre les intérêts des assurés sociaux, la Confédération Générale du Travail réclame entre autre la gratuité absolue des soins médicaux et pharmaceutiques et l'augmentation des prestations, toutes revendications qui s'opposent non seulement à la diminution du budget de la Sécurité Sociale mais comportent une augmentation des cotisations patronales que les profits capitalistes peuvent très facilement supporter.

Mouvement Ouvrier International

SOLIDARITÉ DE CLASSE

DES OUVRIERS VIETNAMIENS ET FRANÇAIS

Le Bureau Confédéral a reçu de la Confédération Générale du Travail du Viet-Nam la résolution que nous publions ci-après :

Il est extrêmement important de souligner que c'est la classe ouvrière d'un pays colonial, où le gouvernement français mène une guerre d'oppression, qui donne cet exemple, unique dans l'histoire, d'une aide apportée aux ouvriers du pays colonisateur.

Devant ce magnifique geste d'internationalisme prolétarien, accompli par des travailleurs dont, en raison du poids de la guerre, les conditions d'existence sont extrêmement difficiles, chacun sentira encore plus ses responsabilités et prendra conscience de la nécessité d'agir toujours davantage pour faire cesser la guerre au Viet-Nam.

Le Bureau Confédéral a répondu à la C.G.T. du Viet-Nam que la classe ouvrière française était extrêmement touchée et émue par cette solidarité fraternelle. Il lui demande néanmoins de ne pas adresser de fonds en France. Trop d'exemples de manque total de probité intellectuelle ont été donnés dans notre pays et on pourrait laisser supposer que le mouvement français de lutte contre la guerre est financé par l'étranger et l'on en profiterait peut-être, pour tenter d'atténuer le caractère odieux de l'affaire des chéquards.

NORD VIET-NAM, LE 2 AVRIL 1950

A l'issue de sa réunion hebdomadaire du 22 mars 1950, le Bureau Confédéral de la Confédération Générale des Travailleurs du Viet-Nam communique :

Le Bureau Confédéral a soigneusement étudié le déroulement de la lutte des masses travailleuses et du peuple français pour la paix, le pain et la liberté.

Le Bureau Confédéral note que cette lutte héroïque se développe chaque jour malgré la répression patronale et gouvernementale :

— Les dockers refusent de charger le matériel de guerre, les cheminots de le voiturier et les métallurgistes d'en fabriquer. Les travailleurs des autres branches à leur tour marquent leur volonté de combattre la guerre, spécialement la guerre entreprise au Viet-Nam par les colonialistes français aux ordres des impérialistes américains et qui coûte au peuple français de lourds sacrifices en hommes et en argent.

— De larges couches du peuple français se sont également jointes à cette œuvre salvatrice.

Le Bureau Confédéral constate, d'autre part, que l'action des travailleurs de France et d'Afrique du Nord a déjà eu de profondes répercussions internationales et qu'elle contribue pour une grande part à l'élargissement de la lutte des travailleurs contre la guerre dans le monde et ceci en dépit des manœuvres de la réaction, malgré les trahisons de l'internationale jaune de Londres.

Le Bureau Confédéral fait une mention spéciale de l'action récente des travailleurs et de la population de Nice qui réussirent malgré l'intervention armée de la police, à jeter à la mer un pylône de lancement de V2. Cette action héroïque constitue en même temps un exemple, un gage de victoire.

Le Bureau Confédéral rend un vibrant hommage à l'héroïsme du peuple français, ainsi qu'au haut sentiment de solidarité internationale des travailleurs de France et d'Afrique du Nord.

Le Bureau Confédéral assure la Confédération Générale du Travail et les masses travailleuses françaises de la reconnaissance émue de la classe ouvrière vietnamienne toute entière.

Le Bureau Confédéral proclame que les sacrifices que consentent nos frères de France, d'Afrique du Nord, de même que l'impôt du sang que nous versons pour le même idéal, porteront leurs fruits. Les efforts des uns se conjuguent avec ceux des autres. Ensemble, nous parviendrons à sauvegarder avec

PRÉPARATION DU PREMIER MAI DANS LE MONDE

Dans le monde entier, les travailleurs se préparent à célébrer la journée du 1^{er} mai : journée de fête pour les travailleurs d'Union Soviétique et des Pays de Démocratie Populaire, journée de lutte pour les travailleurs des pays capitalistes, coloniaux et dépendants.

notre droit à la paix, à la liberté, l'amitié entre les peuples de France et du Viet-Nam.

La Confédération Générale des Travailleurs du Viet-Nam propose à la Confédération Générale du Travail française d'intensifier ses relations avec la C.G.T. du Viet-Nam, de procéder avec cette dernière à des échanges réguliers de renseignements et de documents sur l'expérience acquise dans la lutte et sur le mouvement syndical dans les deux pays.

En regard à ce qui précède et en exécution des résolutions du récent Congrès Syndical national ainsi que de celles du Comité Exécutif central, le Bureau Confédéral décide :

1° De faire assurer la diffusion la plus large aux nouvelles concernant le mouvement ouvrier français et dans le monde du travail et dans l'ensemble de la population :

Les militants syndicalistes, à tous les échelons, doivent faire de telle sorte que chacun de nous réalise pleinement qu'il est intimement lié à ses frères de France dans la lutte contre le même ennemi, pour la même cause. Dans ce but, chaque syndicat, chaque union provinciale doit multiplier causeries et meetings. Ils devront notamment mettre à profit la fête du 1^{er} mai prochain, journée de lutte pour la paix et pour l'unité internationale des travailleurs, pour insister sur l'union fraternelle qui unit les travailleurs vietnamiens à leurs frères de France, pour la vulgariser et dans le monde du travail et dans les autres couches de la population ;

2° D'organiser la contribution matérielle des travailleurs vietnamiens à la lutte de leurs frères de France et d'Afrique du Nord :

Les militants syndicalistes, à tous les échelons, doivent faire de telle sorte que chaque membre de la Confédération, chaque travailleur, sache qu'à l'heure actuelle en France et en Afrique du Nord des millions de ses camarades sont en lutte et comprennent qu'il doit y participer d'une manière effective. Ils doivent payer de leur personne. Il faut que nous obtenions que chacun travaille une heure de plus par jour ou un dimanche et en réserve le salaire à leurs frères français et nord-africains. Les résultats de la collecte devront parvenir au Bureau Confédéral avant le 1^{er} mai.

Le Bureau Confédéral appelle instamment les militants syndicalistes à tous les échelons, ainsi que chaque membre de la Confédération, à appliquer de la manière la plus minutieuse, les directives ci-dessus.

Le Bureau Confédéral.

Le Conseil Central des Syndicats Soviétiques a invité fraternellement une délégation de la C.G.T. pour la journée du 1^{er} mai à Moscou.

Cette délégation de 17 camarades, conduite par nos camarades Duchat, Lunet, Segrestan, Pigelet et Quatrepoint est ac-

tuellement en Union Soviétique pour un séjour d'un mois.

Des messages fraternels sont échangés entre les syndicats adhérents à la Fédération Syndicale Mondiale ainsi qu'entre les syndicalistes progressistes du monde entier.

Les travailleurs des pays gouvernés par les hommes de la réaction manifesteront pour leurs revendications économiques et sociales, contre la guerre faite aux peuples des pays coloniaux et dépendants, contre la préparation d'une troisième guerre mondiale par les bellicistes anglo-américains, contre les lois d'exception prises à l'encontre de la classe ouvrière.

Aux Etats-Unis, à une Conférence groupant plus de 800 délégués des organisations syndicales et locales de New-York et réunie afin de préparer la manifestation d'unité syndicale et populaire du 1^{er} Mai, il a été indiqué que quelques jours auparavant le Ministre américain du Travail, Tobin, avait fait paraître un communiqué de presse concernant le 1^{er} Mai.

La déclaration de Tobin, envoyée sur papier à entête du gouvernement, informait le public que, le 1^{er} Mai, des contre-manifestations seraient organisées dans les plus grandes villes des Etats-Unis, sous la direction unifiée du Président de l'American Legion, de l'Association Nationale du Patronat, de la Chambre de Commerce des Etats-Unis et de William Green, Président de l'A.F.L. et Philip Murray, Président du C.I.O.

La Conférence a condamné « la honteuse participation du Président du C.I.O., Philip Murray et du Président de l'A.F.L., William Green, à une manifestation du soi-disant « jour de loyauté » et a comparé cette action anti-populaire avec les « contre-manifestations du 1^{er} Mai organisées par le Ministre du Travail de Hitler, le Docteur Ley, afin d'exacerber le sentiment guerrier dans le 3^e Reich ».

A l'unanimité, la Conférence a adopté une résolution appelant à l'unité :

« Quelles que soient leurs opinions politiques, religieuses, leur race ou leurs croyances, les travailleurs de New-York, hommes, femmes et jeunes, noirs et blancs doivent s'unir devant la menace commune à leur liberté, leur sécurité, leur vie même et pour mettre la guerre atomique hors la loi. »

Les délégués ont exprimé leur solidarité avec la lutte des travailleurs de France, d'Italie et des autres pays pour la paix et le pain.

Ils ont salué le refus des dockers européens de décharger le matériel de guerre envoyé « par les partisans des bombes A et H, sous prétexte du Pacte Atlantique ».

De chaleureuses expressions de solidarité ont été reçues à la Conférence de la part de la Fédération Syndicale Mondiale, du Comité Mondial des Partisans de la Paix, du Conseil Central des syndicats hongrois et de Benoit Frachon, Secrétaire Général de la C.G.T. française, qui a déclaré :

« Unis autour des principes de la Fédération Syndicale Mondiale, les travailleurs du monde feront de ce 1^{er} Mai 1950 un pas en avant vers l'unité et leur future victoire. »

Les adhérents à la base des syndicats locaux du C.I.O. et de l'A.F.L. ont ajouté leur protestation à celle de la Conférence au sujet de l'action commune de William Green et de Philip Murray avec les fascistes et les patrons

De nombreux télégrammes ont été envoyés, protestant contre l'action unifiée des dirigeants du C.I.O. et de l'A.F.L. avec les réactionnaires pour la contre-manifestation du 1^{er} Mai et réclamant que Murray et Green « se retirent de cette coalition ou bien ne représentent qu'eux-mêmes et pas notre Syndicat »

L'importance de la coopération des Comités locaux du 1^{er} Mai avec d'autres groupes et organisations pour préparer les manifestations du 1^{er} Mai a été soulignée par le Comité Exécutif de l'E.V.C. hollandaise.

Indiquant qu'il existait une possibilité de coopération entre ces comités et des membres et responsables locaux de la N.V.V. réformiste, le Comité Exécutif a déclaré qu'une action commune pouvait même être organisée par endroit avec les Comités de la N.V.V. au complet.

Cette coopération, a-t-il déclaré, pouvait être discutée sur les bases suivantes :

1. — la lutte des peuples pour la paix,
2. — la destruction de toutes les bombes atomiques et l'interdiction de leur fabrication,
3. — un accord international pour une réduction des armements

Ainsi s'affirme à travers le Monde le rôle de défenseur de la classe ouvrière des syndicats de classe groupés au sein de la F.S.M. et le rôle de diviseurs, d'agents des patrons et de leurs gouvernements, des dirigeants réactionnaires de l'Internationale « jaune ».

Par leur unité, qui éclatera au cours de cette journée du 1^{er} Mai, les travailleurs feront la démonstration de leur puissance et de leurs possibilités d'action pour défendre leurs revendications et assurer la Paix.

La Conférence Syndicale de l'Amérique du Sud

Les derniers jours du mois de Mars s'est réunie à Montévidéu, la Conférence Syndicale du Sud du Continent Américain, convoquée par la Confédération des Travailleurs de l'Amérique Latine, organisation régionale affiliée à la Fédération Syndicale Mondiale.

A cette Conférence ont pris part 126 délégués (représentant les travailleurs de l'Argentine, du Brésil, de la Bolivie, du Chili, de l'Equateur, du Paraguay et de l'Uruguay. A la fin de ses travaux, la Conférence a lancé un appel à tous les travailleurs de l'Amérique Latine pour qu'ils luttent contre la guerre, contre l'emprise de l'impérialisme américain et pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Nous donnons ici, le programme en dix points, approuvé par la Conférence, qui guidera le combat du Proletariat latino-américain dans cette heure cruciale.

1. — Augmentation des salaires, établissement de l'échelle mobile des salaires en rapport avec le coût de vie. Salaire égal à travail égal.

2. — Baisse des prix des articles de première nécessité. Mesures contre la spéculation. Diminution des loyers. Commissions de contrôle des prix, composées des représentants des ouvriers, des paysans et d'autres secteurs populaires.

3. — Défense des droits syndicaux, défense des droits de réunion, d'association et de grève.

4. — Indépendance du mouvement syndical. Non-immixtion de l'Etat dans le régime intérieur des syndicats. Lutte contre l'impôt syndical et contre la formation de syndicats dépendant du Gouvernement.

5. — Amélioration de la législation sociale.

6. — Réforme agraire. Lutte pour les droits des paysans à la terre.

7. — Industrie Nationale : Nationalisation des industries de base appartenant à des étrangers. Défense de l'industrie nationale contre la pression et la concurrence des monopoles étrangers, afin d'élever le stan-

dard de vie des masses populaires. Extension du commerce international des pays latino-américains avec les pays des divers continents sur la base de l'égalité et de respect réciproques.

8. — Respect des libertés : de réunion, d'association, de vote, d'expression, de la presse. Droits civiques de la femme.

9. — Défense de la Paix. Lutte contre le plan impérialiste de guerre, contre l'élévation du budget de guerre, contre l'achat d'armement. Lutte contre l'ingérence politique ou militaire de l'impérialisme du dollar dans les pays de l'Amérique Latine. Interdiction des armes atomiques. Lutte pour le respect des traités et accords internationaux assurant la Paix, qui sont violés par l'impérialisme.

10. — Unité ouvrière. Appel à tous les travailleurs sans distinction de centrales syndicales, croyances et d'idéologie, pour la lutte commune, pour la réalisation des revendications de ce programme, qui conduira à l'émancipation des peuples d'Amérique Latine.